

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	31 mai 2013
		N° 2013/09
	SNPS Info	

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP320) du 29 mai 2013

Le comité de négociation est présidé par Mr Marc DE MESMAEKER représentant le Ministre de l'Intérieur.

Ordre du jour du comité de négociation

1. a) Préavis de grève SNPS – SLFP ZP BRUGES

b) Préavis de grève SLFP – CIK TURNHOUT

Vous trouverez sur la page web de Flandre occidentale de notre site des infos spécifiques concernant ces 2 préavis de grève.

2. Fiche extraite : Formation fonctionnelle - Police de la navigation

La fiche a été approuvée sans remarques.

3. Transport d'armes par des CAllog (suivi CNSP 24-04-2013)

DSW nous présente l'avant-projet de normes de transport et de sécurité.

Une analyse de risque définitive sera proposée au comité de négociation du 29 juin.

4. Divers

a) Situation des INPP spécialisées –ancienneté (suivi CNSP 24-04-2013)

La note du 04/06/2011 devait être adaptée suite aux arguments avancés par le SNPS, le nécessaire vient d'être fait et le texte est remis en séance.

En cas de mobilité du cadre moyen spécialisé vers le cadre moyen générique, l'ancienneté d'échelle de traitement est désormais maintenue.

La note est consultable sur portal.

b) Première affectation et mobilité des INPP spécialisés

Depuis 2010, les places sont d'abord publiées en interne, une offre est publiée en externe pour les emplois qui sont restés vacants, donc la personne recrutée est directement mise en place dans l'emploi et est ensuite détachée à l'école durant sa formation.

c) Passage des militaires vers CAllog : paiement des prestations irrégulières

Le représentant du SSGPI signale qu'une nouvelle méthode de calcul sera opérationnelle en juin. Ce nouveau logiciel permettra de régulariser les cas individuels.

d) Etat des lieux des épreuves linguistiques Anglais

Un marché public a été lancé, la désignation de l'adjudicataire est attendue aux alentours de fin octobre 2013. Concernant les certificats/attestations pouvant permettre d'obtenir une dérogation, l'autorité a l'intention de se conformer aux exigences européennes. Une liste des exemptions sera éditée (par ex : les détenteurs d'un master en langue ou diplôme d'interprétariat).

e) Infractions au code de la route dues au service - CGSU

Un accord est intervenu au niveau du collège des PG, il y aura une modification des textes légaux (notamment du code d'instruction criminel) mais il faut encore attendre l'accord politique.

f) Nomination après Commissionnement dans le grade de CP de certains membres de la PJF

L'autorité nous précise que :

- L'AR AIG a été signé par le Roi. Les procédures de désignation peuvent maintenant être finalisées.
- Pour les commissionnements complémentaires (ex-BSR) et nominations (ex-PJ) au sein de la DGJ.

Le cours (210 hr) pour les CP commissionnés sera planifié dans les prochains mois (septembre à décembre), une demande a été adressée à l'école compétente afin de garantir les délais dans le respect des droits des membres du personnel. (Cfr note DGS/DSP/Bur 3-2013/14756 du 22/01/123)

La nomination n'intervient pas après 5 ans mais bien dans le respect du processus suivant :

- Il est prévu 5 ans de commissionnement avant de pouvoir suivre le cours, le cours se déroule l'année suivante et la nomination n'intervient que le 1^{er} jour de l'année suivante.
- Pour les commissionnements complémentaires de 2007, le cours sera organisé cette année 2013 et la nomination interviendra le 01/01/2014.
- Les derniers commissionnements complémentaires sont arrêtés au 01/04/2012 = cours en 2018 et nomination au 01/01/2019.

5. Cahiers revendicatifs – négociations sectorielles 2013

Le président rappelle les 3 principes de départ :

- veiller à la mise en œuvre des protocoles antérieurs
- il doit s'agir de mesures qualitatives
- les accords doivent être réalistes & réalisables : pas surchargés – délai = avant le 21/7, pas de marge budgétaire

En concertation avec les syndicats, une liste des thèmes fixant le cadre de départ des négociations a été fixée.

Voici les points retenus après analyse des cahiers de revendication et proposés par l'autorité:

1) Visualiser l'ancienneté

Tant pour le Calog que les Ops, après 12 ans d'ancienneté. Proposition d'adjoindre le qualificatif « premier » devant le grade (1^{er} INP, 1^{er} INPP, 1^{er} assistant, ...). En termes de visualisation l'autorité propose l'ajout « d'une palme » sur le grade.

2) Compétence OPJ pour l'INP – enquêteur pilier judiciaire

L'autorité propose de reprendre le volet OPJ dans la formation fonctionnelle judiciaire.

3) Prestations réduites pour raisons médicales

Un alignement avec la fonction publique est proposé.

Cette proposition doit être mise en parallèle avec le point 7.

- 4) **Examens promotion sociale CALog**
L'autorité s'engage à organiser ces examens tous les 2 ans.
- 5) **Validité des brevets promotion sociale CALog**
Après obtention, le brevet serait valable indéfiniment.
- 6) **Fréquence brevet de direction**
L'objectif est de faire la clarté sur ce sujet.
- 7) **Accidents de travail – disposition en cas de reprise du travail à temps partiel**
En rapport avec le point 3.
La proposition vise notamment au maintien du remboursement de la perte financière en inconvénients et indemnités
(via F04 et L04) en cas de reprise du travail à temps partiel.
- 8) **Cadre réglementaire pour les mesures d'ordre**
Vise la mise en place d'un cadre réglementaire pour la mise en œuvre des mesures d'ordre.
L'autorité estime que cela est favorable pour tous.
- 9) **Mesures sociales dans le cadre de l'optimisation**
Le gouvernement a l'intention de cadrer les futures mesures sociales pour soutenir l'impact de l'optimisation du personnel concerné.
- 10) **Statut syndical – circulaire**
Un projet de circulaire sera envoyé pour la négociation du 26/06/13.
- 11) **Congé exceptionnel pour l'accompagnement de certaines personnes**
L'autorité désire instaurer un congé spécifique à orientation sociale, pour l'accompagnement des personnes handicapées.
- 12) **Violence contre des policiers:** un état des lieux sera effectué sur les progrès déjà réalisés dans ce domaine et les engagements pris par l'autorité.

Nous précisons qu'il s'agit ici de la fixation du cadre et de l'agenda des futures négociations.

Les discussions sur le fond doivent seulement avoir lieu.

Le SNPS veillera à intégrer aux débats, dans le cadre des thématiques retenues, des propositions complémentaires et connexes afin de rencontrer au maximum vos préoccupations.

Jérôme AOUST
Secrétaire national

Gert COCKX
Président national

LE SNPS VOUS INFORME